



BUREAU SYNDICAL
JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025
17H30

PROCES-VERBAL

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateur de valorisation !

Le Bureau syndical du SIVALOR, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session, en son siège social à Valserhône, le jeudi 18 septembre 2025 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Serge RONZON, Président.

Membres présents : MMES DUBARE M., REMILLON R., MME PHILIPPOT D.
MM. CHANEL M., M. SOULAT JL., M. LAKS N., M. DUJOURD'HUI G.

Membres ayant donné procuration : M. MUNIER D. à M. CHANEL M.

Membres absents excusés : M. GEORGES E.

Membres absents : M. BOSSON J.F.

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur Michel CHANEL, qui l'accepte, et qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 26 JUIN 2025

Le procès-verbal du Bureau syndical du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

I- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - REORGANISATION DU SERVICE VALORISATION MATIERE

Délibération n°25B15 présentée par Monsieur le Président

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 3 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration de l'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la délibération n° 25B05 du Bureau syndical en date du 20 mars 2025 portant dernière modification du tableau des effectifs, pour la création d'un poste temporaire de juriste territorial ;

Vu les différents départs d'agents (retraite, démission), ainsi que la réorganisation du Centre Technique Valorisation Matière (CTVM) ;

Vu l'avis du Comité social territorial (CST) placé auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ain ;

Considérant la nécessité pour le service Valorisation Matière de procéder à sa réorganisation ;

Considérant les projets de modifications de postes ayant donné lieu aux projets de fiches de poste proposés aux agents à l'occasion de diverses réunions de travail depuis le mois de juin 2025 ;

Considérant l'acceptation des postes modifiés suivant lesdites fiches de poste, par les agents concernés ;

Monsieur le Président demande au Bureau syndical :

- De mettre à jour le tableau des effectifs avec la création du poste d'agent technique dans le service Valorisation matière et l'actualisation des emplois de coordinateurs dans le même service, comme suit ;
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du recrutement, et à l'actualisation des emplois.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Temps non complet
Service Ressources			
Juriste territorial	2	Cadre d'emplois : Attachés (dont 1 poste temporaire de 6 mois renouvelables)	
Directeur Ressources	1	Cadre d'emplois : Attachés - Rédacteurs	
Gestionnaire Commande publique	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
Agent d'accueil / Assistant de direction	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
Agent comptable	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
Gestionnaire Ressources humaines	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
	1	<u>Non affectés :</u> Cadre d'emplois : Attachés	
Service Valorisation énergétique et Transfert Service Communication et animation			
Directeur général des services	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services	
Directeur général des services adjoint	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services adjoint	
Directeur Valorisation énergétique et Transfert	1	Cadre d'emplois : Ingénieurs	

Directeur de la Communication et de l'animation	1	Cadre d'emplois : Attachés	
Responsable Transfert	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs - Techniciens	
Conseiller en prévention des risques	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux - Ingénieurs - Rédacteurs - Attachés	X
Assistante Administrative	2	Cadre d'emplois : Adjoint Administratif	X
Chargé de prévention et de réduction des déchets	1	Cadre d'emplois : animateurs	
Animateurs du Tri	5	Cadre d'emplois : Adjoints d'animation	
Guide de visite et gestionnaire du CIEL	1	Cadre d'emplois : Adjoints techniques	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : Adjoints d'animation	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : Animateurs	
Chef des Quais de transfert et de déchargement	2	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques et/ou Agents de maîtrise	
Chauffeurs polyvalents	1 15	Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise Cadre d'emplois : Adjoints Techniques	
Responsable maintenance atelier	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques	
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques	
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs	
	1	Non affectés	
	1	Cadre d'emplois : Adjoint administratif	
	1	Cadre d'emplois : Adjoint technique	
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou Attachés	
	2	Cadre d'emplois : Agents de maitrise	
Service Valorisation matière			

Directeur Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : Ingénieurs	
Chauffeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques	
Coordinateur Pré collecte	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques et Agents de maîtrise	
Coordinateur Qualité des collectes sélectives	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques et Agents de maîtrise	
Agent technique polyvalent	3	Cadre d'emplois : Adjoints techniques	
		<u>Non affectés :</u>	
	3	Cadre d'emplois : Techniciens	
	4	Cadre d'emplois : Adjoints administratifs	
		Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise/Adjoints Techniques	

Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération n° 25B05 du Bureau syndical en date du 20 mars 2025.

A la demande de Mme Aglaë PETIT, Directrice générale des services, Mme Stéphanie POCACHARD, Directrice Valorisation matière (VM) apporte des précisions sur le poste d'agent technique polyvalent, qui doit débiter au mois d'octobre 2025.

Les missions que M. Pascal PERAUDEAU, Responsable technique VM avait en charge, ont été réparties entre M. Marc RAUSCHER, désormais Coordinateur Pré-collecte et M. Marc NATALE, Coordinateur Qualité des collectes sélectives. Il s'agit de caractérisations, de réparation de conteneurs aériens, d'intervention sur sites, etc.

Elle rappelle qu'il y aura le départ en retraite l'année prochaine d'une agent technique polyvalent et chauffeur, et qu'il serait bien que la personne recrutée soit détentrice du permis poids lourd.

Monsieur le Président précise que le SIVALOR ne finance pas le permis poids lourd, car les agents changent fréquemment de collectivité et ce permis est trop coûteux.

Mme PETIT ajoute qu'il y a moins de mouvements depuis deux années au niveau des chauffeurs car les rémunérations ont été revalorisées en 2024 afin de maintenir les agents en poste, et de recruter plus aisément, le SIVALOR étant ainsi plus attractif.

En aparté, il est précisé que la campagne de lavage des conteneurs s'est bien déroulée et que les agents saisonniers ont été efficaces. La campagne de lavage 2025 est à présent terminée.

Le Président salue cette mise à jour du tableau des effectifs et remercie le travail effectué par les différents services.

Le Bureau syndical autorise, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le service Valorisation matière et l'actualisation des emplois de Coordinateurs dans le même service en modifiant le tableau des emplois, comme exposé ci-dessus.

Le Bureau syndical dit, à l'unanimité, que la rémunération du poste créé est rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, calculée sur la base du régime en vigueur au SIVALOR pour les agents exerçant ces fonctions ; et que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Bureau syndical autorise, à l'unanimité, que Monsieur le Président signe tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement et à l'actualisation du tableau des emplois.

COMMUNICATION ET ANIMATION

II- SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES - SOUTIEN A LA COMMUNICATION « TRI/RECYCLAGE »

Délibération n°25B16 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation »,

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR,

Considérant les demandes de subvention déposées pour les spectacles suivants :

DATE DE LA REPRÉSENTATION	STRUCTURE	NOMBRE	SPECTACLE	COMPAGNIE	SUBVENTION € HT (50%)
16/05/2025	Ecole de Beaupré de BEAUMONT	1	Lombric fourchu – Le héros du potager	ARTOUTAI	350 €
02/07/2025	Commune de PREVESSIN MOENS	1	John le ver de terre	Ciel de papier	200 €
20/06/2025	Sou des écoles de BELLIGNAT	1	John le ver de terre	Ciel de papier	185 €

Madame la Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention en vertu duquel ces événements sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 50% de leur coût HT.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget Annexe Valorisation matière.

Le Bureau syndical décide d'attribuer les subventions pour l'organisation de spectacles en soutien à la communication « tri/recyclage » tel que présenté ci-dessus.

III- SUBVENTIONS « TRANSPORT » POUR LE SOUTIEN A LA SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE VISITES DU CENTRE D'IMMERSION EDUCATIF ET LUDIQUE (CIEL)

Délibération n°25B17 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23C36 du Comité syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation »,

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR,

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation, réunie les 17 avril et 05 juin 2025,

Considérant les demandes de subvention suivantes :

Structure	Commune	Organisme payeur	Date de la visite	Coût €HT	Subventions €HT (60%)
Ecole du centre	Ville la Grand	Association école Ville la grand	06/06/2025	345,45	207,27
Ecole de Vers	Vers	Coopérative scolaire	27/06/2025	318,18	190,908
Ecole Charles Perrault	Collonges sous Salève	COOP Scolaire	15/05/2025	268,18	160,908
Ecole Jean Mermoz	Annemasse	USEP Jean Mermoz	19/05/2025	318,18	190,908
Collège Théodore Rosset	Montréal-la Cluse	Collège Théodore Rosset	08/04/2025	245,45	147,27
Ecole élémentaire d'Amancy	Amancy	APE Les Maximomes	13/06/2025	318,18	190,908
Collège du Vuache	Vulbens	Collège du Vuache	10/06/2025	227,27	136,362
Ecole de Bonne	Bonne	Commune de Bonne	01/07/2025	340,91	204,546
Ecole primaire Challex	Challex	OCCE Ecole de Challex	17/06/2025	454,55	272,73
Groupe scolaire de Valserhône - Chatillon	Valserhône	Sou des écoles de Chatillon	18/04/2025	127,27	76,36

Mme Vanessa PELLENARD, Directrice Communication et animation, précise que les informations sont envoyées en début d'année scolaire par mail, notamment les prestations proposées dont la visite du CIEL, ainsi que les informations relative à l'attribution de cette subvention. M. Anthony CAPELLI, guide de visites et gestionnaire du CIEL, se charge de récupérer l'ensemble des documents nécessaires au remboursement, mais il est difficile d'obtenir les factures acquittées. C'est souvent le SIVALOR qui appelle le transporteur pour disposer de la facture acquittée. A savoir que M. CAPELLI envoie toujours une confirmation de visite incluant le formulaire de demande de subvention. Cependant, même en procédant ainsi, la récupération des documents est chronophage.

Madame la Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation rappelle que le Règlement d'attribution des subventions en vertu duquel ces transports sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 60% de leur coût HT.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation énergétique et Transfert.

Le Bureau syndical décide d'attribuer les subventions aux organismes concernés comme présenté ci-dessus.

IV- SUBVENTIONS « EDITIONS » POUR LE SOUTIEN A LA COMMUNICATION « TRI/RECYCLAGE »

Délibération n°25B18 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions « communication et animation »,

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR,

Considérant la demande de subvention suivante :

Collectivité	Type de demande	Support	Thèmes	Quantité	Nombre de pages	Coût €HT	Subventions €HT
Commune de Chaumont	Impression	Bulletin municipal	Consignes de tri	350	44	1 875€	Prorata 2 pages = 85.22€

M. Nicolas LAKS demande si ce sont les communes qui rédigent les articles. M. le Président répond que chaque article créé, est validé par le SIVALOR avant diffusion.

Le service Communication et animation communique les différents thèmes chaque année : tri, erreur de tri, compostage, etc.

Madame la Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention entré en vigueur le 1er juillet 2023.

Elle expose que ces éditions sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 100 % de leur coût HT.

Les crédits sont prévus au compte 657361 du Budget Annexe Valorisation matière.

Le Bureau syndical décide d'attribuer une subvention à la Commune de Chaumont comme présenté ci-dessus.

V- REVERSEMENT DES SOUTIENS CITEO AUX EPCI ADHERENTS POUR LES POSTES D'EMBASSEUR DU TRI

Délibération n°25B19 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation » ;

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR ;

Le Contrat Action et Performance (CAP) conclu entre le SIVALOR et CITEO prévoit des soutiens financiers pour l'action de sensibilisation auprès des citoyens, dont un soutien forfaitaire annuel de 6 500 € par ambassadeur de tri pour l'année 2024.

Le point III et 1. « sensibilisation de terrain » du règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation prévoit le reversement de ces soutiens aux adhérents portant eux-mêmes des postes d'ambassadeurs de tri, en supplément de ceux du SIVALOR.

CITEO a validé la déclaration de sensibilisation au titre de l'année 2024 du SIVALOR.

Sur vingt-deux postes retenus comme éligibles pour le SIVALOR, treize postes sont portés par les Communautés de communes ou d'agglomération adhérentes.

Il convient de reverser les soutiens prévus pour ces trois postes assurant des missions d'ambassadeurs du tri au sens du CAP de CITEO, selon la répartition suivante :

- Neuf postes retenus pour Annemasse Agglomération,
- Un poste pour la Communauté de Communes du Pays Rochois,
- Un poste pour Haut Bugey Agglomération,
- Un poste pour Pays de Gex Agglomération,
- Un poste pour Terre Valserhône l'Interco.

Monsieur le Président propose ainsi au Bureau Syndical de reverser les soutiens CITEO aux collectivités concernées comme suit :

COLLECTIVITES CONCERNEES	NOMBRE DE POSTES RETENUS	MONTANT DU SOUTIEN DU SIVALOR
ANNEMASSE - LES VOIRONS AGGLOMERATION	9	9 x 6 500 euros = 58 500 euros

CC DU PAYS ROCHOIS	1	1 x 6 500 euros = 6 500 euros
HAUT BUGEY AGGLOMERATION	1	1 x 6 500 euros = 6 500 euros
PAYS DE GEX AGGLOMERATION	1	1 x 6 500 euros = 6 500 euros
TERRE VALSERHONE L'INTERCO	1	1 x 6 500 euros = 6 500 euros
TOTAL	13	84 500 euros

M. N. LAKS demande pourquoi certaines collectivités n'obtiennent pas ces soutiens.

Mme V. PELLENARD répond que soit elles ne déclarent pas les postes, soit elles ne respectent pas les critères. Le compostage n'est pas comptabilisé par CITEO ; il s'agit uniquement de missions réalisées autour du tri. Un calcul est fait en nombre de jours, lui-même subdivisé par catégorie : scolaire, porte à porte...par exemple.

Mme V. PELLENARD ajoute que le montant du soutien augmentera en 2026 à 10 000€.

Les crédits sont prévus au compte 657361 du Budget Annexe Valorisation matière.

Le Bureau syndical décide d'attribuer les subventions aux collectivités concernées comme présentées ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Sans objet.

La séance est levée à 17 heures 27.

Fait à Valserhône, le 18 septembre 2025

Le Président,
Serge RONZON

Le Secrétaire de séance
Michel CHANEL



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Chanel', written over a horizontal line.